

Le conseil municipal a eu lieu le 14 novembre sous la présidence de Denis BLANCHET, Maire.

Sondage d'opinion Les habitants de Vocance recevront sous peu un questionnaire relatif à l'avenir de la Poste. Il servira de support et aidera le conseil municipal à opter pour l'une ou l'autre des propositions. Si des personnes sont oubliées, le document est disponible en mairie.

Urbanisme Concernant la zone d'activité de la Détourbe et l'aménagement de la carte communale, les plis pour l'appel d'offres du cabinet d'étude seront ouverts le 27 novembre. La décision de l'attribution du marché, aura lieu à partir du 17 décembre .

Demande de subvention exceptionnelle Une subvention exceptionnelle de 500€ est accordée à l'association « Les jeunes vocançois » suite aux pertes essuyées lors de la fête du village en septembre 2008, afin de leur permettre de maintenir leurs activités.

Convention avec le CCAS de Villevocance En cas d'absence de courte durée de l'une ou l'autre des directrices des MAPA, une convention relative à un échange de service est présentée au conseil ainsi qu'aux membres du CCAS avant adoption.

Friche industrielle : moulinage « Le Bourg » Un regroupement d'acheteur potentiels a fait une demande de renseignements (état, prix de vente...) Le conseil municipal poursuit la discussion à ce sujet.

Renouvellement contrat pour le service « cantine », une reconduction de contrat pour un an à temps partiel est proposée.

Etude d'une convention avec la SPA Après adhésion à la SPA cette dernière permettrait l'accès à la fourrière en cas de besoin. Pour en limiter le coût, un accord serait à envisager avec les communes de la vallée.

Prises de délibérations :- Monsieur Denis BLANCHET est désigné comme membre de la commission d'évaluation des transferts de charges de la CCBA.

- Approbations des différentes adhésions et retraits du SIVU des inforoutes de l'Ardèche
- Soutien à l'ONF

Création éventuelle d'un site Internet par le biais de la CCBA

Réunion du SPANC Une aide financière est prévue afin de faciliter la mise aux normes des installations d'une dizaine de foyers désignés comme défectueux sur la commune.

Questions diverses Noël 2008 : cette année, pas de concours de sapins mais la décoration traditionnelle des sapins disposés dans le village. Elle aura lieu le mercredi 3 décembre en début d'après-midi : les personnes souhaitant participer sont invitées à rejoindre l'équipe animation. Dans ce même but un recyclage des « anciennes » boules et guirlandes est organisé (dépôt des objets en Mairie avant le 3/12/08).

